

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-DREZERY

Séance du 16 octobre 2025

Membres du Conseil Municipal : 23

Présents : 18

Votants : 23

Absents : 5

Procurations : 5

L'an deux mille vingt-cinq et le seize octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, Maire de Saint-Drézéry.

Présents :

Mme GALABRUN-BOULBES Jackie, M. LE BLEVEC, Mme SIRVEN Françoise, M. DACHEUX Jean-Philippe, Mme HOUVENAGHEL-DEFOORT Géraldine, M. LAVIE Richard, Mme BIGLIONE-KAPLANSKI Marion, M. DEBARGE Francis, M. SALVADOR Daniel, M. MERCIER Philippe, Mme REYREAU Peggy, Mme JACQUEMIN Monique, M. DI NATALE Paolo, Mme FERRERES France, M. CAPELLI Fabrice, M. JULIEN Eric, Mme LEOTARD Hélène, Mme Marie-Hélène BAECKEROOT

Procurations :

Mme TROCELLIER-BERGER Agnès donne procuration à Mme FERRERES France
M ARNAUD Hervé donne procuration à Mme GALABRUN-BOULBES Jackie
Mme ARNAUD Sandrine donne procuration à M. DEBARGE Francis
M. FOURNEAU Julien donne procuration à M. DACHEUX Jean-Philippe
M. BELLOC Didier donne procuration à Mme HOUVENAGHEL Géraldine

Objet : JEUNESSE - CTG 2025-2029

Mme Biglione, adjointe à la jeunesse, rappelle que la commune est liée avec la CAF pour la politique jeunesse par une politique de contractualisation, avec la Convention Territoriale Globale, CTG. La dernière CTG 2020-2024 étant arrivée à son terme, il convient de la renouveler.

La CTG est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. Elle implique une mobilisation des élus des collectivités et de leurs services, des acteurs locaux et des services de la CAF et une évaluation annuelle est réalisée.

Mme Biglione remercie tous les partenaires, les associations, les services municipaux qui se sont mobilisés et M. Montella, coordonnateur Enfance Jeunesse qui a piloté le dossier.

Elle se concrétise par la signature d'une convention cadre entre la CAF et la collectivité pour une durée de 5 ans soit de 2025 à 2029.

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la CAF pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants des territoires. Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf,

couvrent la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique, le logement, la prise en compte du handicap...

Cette convention de partenariat entre la CAF et la commune de St-Drézéry comporte :

- Partie 1 – un diagnostic social de territoire
- Partie 2 – les enjeux du territoire
- Partie 3 – le plan d'actions

Mme Biglione résume les contenus de ces parties par thématique

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- VALIDE la Convention Territoriale Globale 2025-2029.
- AUTORISE Mme la Maire à signer la CTG 2025-2029 et tout autre document relatif à cette affaire.

Pour copie conforme



La Maire,
Jackie GALABRUN-BOULBES

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture de l'Hérault

le 21/10/2025

Et publication ou notification le 21/10/2025